

## APPEL À CANDIDATURES

La Ville de Rumelange se propose d'engager  
pour les besoins du service des régies à raison de 100% :

**Un délégué à la sécurité (m/f/d)  
sous le statut du fonctionnaire communal ou bien  
sous le régime de l'employé communal ou bien  
un salarié (m/f/d) qualifié à tâche manuelle avec DAP  
à raison de 40 heures par semaine sous contrat CDI**

Le présent appel aux candidatures s'adresse aux postulants qui sont détenteurs :

**soit** d'un diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ou un certificat de fin d'études à l'étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education Nationale ;  
(pour candidats-fonctionnaires : classement au groupe de traitement B1/ pour candidats employés communaux : classement au groupe d'indemnité B1) ;

**soit** avoir réussi avec succès l'enseignement des cinq premières années d'études dans un établissement d'enseignement secondaire ou avoir réussi le cycle moyen de l'enseignement secondaire technique soit du régime technique, soit du régime de la formation du technicien ou avoir obtenu le diplôme d'aptitude professionnelle ou présenter une attestation portant sur des études équivalentes. (pour candidats fonctionnaires : classement au groupe de traitement C1/ pour candidats employés communaux : classement au groupe d'indemnité C1) ;

**soit** d'un DAP ou CATP.

Le statut/régime, le classement et la rémunération du nouveau titulaire seront définis sur base des dossiers de candidature.

**Conditions générales et pièces à joindre à la demande :**

**La candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces énumérées à l'aide-mémoire des conditions d'admission détaillées qui est disponible sur le site internet [www.rumelange.lu](http://www.rumelange.lu) sous le « Reider virtuel ».**

Le dossier de candidature, muni de toutes les pièces requises, est à adresser  
Au collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Rumelange  
2 place G.-D. Charlotte,  
L-3710 Rumelange  
**pour le vendredi, 9 août 2024 au plus tard.**

Les demandes incomplètes ne peuvent pas être prises en considération.

Rumelange, le 11 juillet 2024.



Le collège des bourgmestre et échevins  
Henri Haine, bourgmestre  
Elvedin Muhovic et Jimmy Skenderovic, échevins